



BAREME DES HONORAIRES

PRIX T.V.A INCLUSE (20%) à compter du 1^{er} janvier 2023

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC
-------------	----------------

VENTES

APPARTEMENTS MAISONS TERRAINS	jusqu'à 135 000 €	6% (2900 € TTC minimum)
	de 135 001 € à 290 000 €	dégressif de 6 % à 4,80 %
	de 290 001 € à 480 000 €	dégressif de 4,80 % à 4,40 %
	de 480 001 € à 730 000 €	dégressif de 4,40 % à 3,90 %
	de 730 001 € à 980 000 €	dégressif de 3,90 % à 3,40 %
	au-delà de 980 000 €	3,40%

Honoraires à la charge de l'acquéreur, exprimés en pourcentage du prix de vente Net Vendeur

FONDS DE COMMERCE et MURS COMMERCIAUX	10% du prix de vente
--	-----------------------------

LOCATIONS

Honoraires pour les baux de locaux à usage d'habitation ou mixtes (loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

		A LA CHARGE :
Location en intégralité	14 % du loyer annuel hors charge	50% BAILLEUR / 50% LOCATAIRE
Entremise et Négociation	50 €	DU BAILLEUR
Etat des lieux de sortie	3 € TTC / m ² de surface habitable	DU BAILLEUR
Rédaction de bail	150 €	DU BAILLEUR

Honoraires pour les baux de locaux à usage commercial ou professionnel

Location de locaux professionnels	20 % TTC du loyer annuel hors charges	DU PRENEUR
--	--	-------------------